Passeport européen: normes pour les dispositifs de sécurité, identification biométrique

2004/0039(CNS) - 08/06/2004

Le Comité mixte chargé au sein du Conseil d'étudier la politique des visas dans l'Union, a défini des orientations politiques concernant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques dans les passeports des citoyens de l'Union.

Le Comité est ainsi parvenu à un large accord sur la nécessité d'intégrer dans les passeports des citoyens de l'Union un premier élément d'identification biométrique obligatoire, à savoir une photo numérisée, ainsi qu'un élément d'identification biométrique facultatif, en principe des empreintes digitales.